

**Demande d'aide financière
pour énergies renouvelables
*BORNE DE RECHARGE ELECTRIQUE***

2025

ATTENTION conformément à l'art. 7 du règlement communal les travaux ne peuvent pas débuter avant la réception de la promesse d'octroi fournie par la Municipalité.

A remplir uniquement par la COMMUNE de Sainte-Croix

N° de dossier : _____

Date de réception : _____ Heure : _____

☐ **Je certifie être le propriétaire de la parcelle faisant l'objet de la demande**

A remplir uniquement par le propriétaire

Nom :

Prénom :

Adresse :

Tél :

E-mail :

Versement de l'aide financière

Titulaire du compte : _____

Nom de la banque ou CCP : _____

IBAN : _____

Parcelle concernés par la demande

Rue, n°: _____

N° de parcelle : _____

Borne de recharge électrique

Nom de l'installateur/Fournisseur : _____

Modèle de la borne : _____

Montant de la borne : CHF _____

Conditions :

- 1 subvention par ménage
- Pour véhicule électrique et/ou hybride

Calcul du montant :

- 20% du prix d'achat de la borne
- Montant maximum CHF 1000.00 par objet

A retourner au Bureau Technique communal accompagné des pièces justificatives relatives à la demande, soit :

- ✓ Devis
- ✓ Fiche technique de l'appareil
- ✓ Plan ou croquis de l'endroit où sera positionnée la borne

A noter

- **Par sa signature, le bénéficiaire accepte le règlement du fonds communal d'encouragement pour le développement durable sur le territoire de la Commune de Sainte-Croix**
- **La date de réception de la demande, datée, signée et munie de tous les documents exigés fait foi.**
- **Les dossiers incomplets, ou soumis après épuisement du budget annuel, seront automatiquement retournés au demandeur.**
- **Le versement de l'aide sera effectué uniquement sur présentation de la facture et de la preuve de paiement, y compris les acomptes.**

Sainte-Croix, le _____

Signature du propriétaire _____